

Cursus

Culture et écriture

Sommaire

Présentation	3
Organisation des études	4
Cycle d'initiation (1 à 2 ans)	4
Cycle à orientation amateur (COA) (2 à 3 ans)	4
Accès orientation « Écriture »	4
Accès orientation « Culture musicale »	4
Pour obtenir le CEM (Certificat d'études musicales, délivré en fin de COA)	4
Cycle à orientation professionnelle (COP) (2 à 3 ans)	5
Accès orientation « Écriture »	5
Accès orientation « Culture musicale »	5
Pour obtenir le DEM (diplôme d'études musicales, délivré en fin de COP)	5
Documents	6
Modules	6
Module « Écriture »	6
Module « Histoire de la musique »	6
Module « Analyse »	6
Module « Orchestration » (2 niveaux : A et B, une année chacun)	6
Module « Harmonie au clavier » (2 niveaux : A et B, une année chacun)	7
Unités d'enseignement complémentaires (1 à 2 ans)	7
UE Écriture – Harmonie	7
UE Écriture – Polyphonie	7
UE Histoire de la musique « La musique entre 1900 et 1945 »	8
UE Histoire de la musique « La musique de 1945 à nos jours »	8
UE Histoire de la musique « Histoire de l'opéra »	8
UE Analyse et interprétation	8
Les UE dominantes	9
UE d'Écriture	9
UE de Culture musicale	10

Présentation

ou : quelques réponses à une question unique

Pourquoi un département *Création et culture* ?

- parce que « *Je plains les poètes que guide leur seul instinct ; je les crois incomplets...* » (Charles Baudelaire) ;
- parce que « *... S'ils avaient reçu un meilleur enseignement, ils respecteraient mieux la musique qu'ils interprètent...* » (Claude Debussy) ;
- parce que la musique est au centre d'un immense réseau d'idées, de réflexions, de « messages » qui vont vers elle, mais qui émanent également d'elle. Bref : la musique a irrigué depuis des siècles la culture et la pensée, et inversement la pensée ne fut jamais nuisible à la musique !

Ainsi – fidèles à un idéal de la Renaissance – nous, les enseignants du département *Création et culture*, partons du simple fait que chaque musicien – dans le sens épanoui du mot – doit compléter ses capacités techniques d'instrumentiste par :

- la capacité de saisir l'essentiel et le fonctionnement d'une œuvre donnée (analyse)
- des connaissances – indispensables pour l'interprétation instrumentale – des différents styles et esthétiques des grands maîtres, représentatifs de leurs époques (histoire de la musique)
- la maîtrise des techniques d'écriture élémentaires, lui permettant, entre autres, de comprendre les langages musicaux, de se les approprier, de savoir mener/construire un discours (écriture et composition).

Il va de soi que ces capacités/connaissances ne représentent pas des faits isolés mais forment un ensemble caractérisé par une étroite interdépendance. Par conséquent leur enseignement respecte également ce décloisonnement, en d'autres mots : les objectifs des différentes sous-disciplines (histoire, écriture, analyse...) sont conçus selon le principe de leur complémentarité.

Les bases desdites capacités et connaissances doivent être fondées dès le premier cycle instrumental. Ces bases sont à élargir et à consolider progressivement en 2^e et 3^e cycles, de manière différenciée selon le projet personnel et selon l'orientation préprofessionnelle ou d'amateur de chaque élève.

Le département *Création et culture* comprend les cursus suivants :

- Culture et écriture ;
- Composition instrumentale, vocale et mixte ;
- Création électroacoustique.

Le cursus *Création et culture*, consiste en un enseignement en 3 cycles :

- un *cycle d'Initiation*, qui est une approche réfléchie de l'histoire de la musique, de l'analyse et de l'écriture. L'élève peut y acquérir des notions de base, enseignées en modules (obligatoires pour les élèves en dominante instrumentale) ou en unités d'enseignement (UE) ;
- deux cycles (orientation amateur (COA) et orientation professionnelle (COP)) qui font l'objet d'études spécifiques et complémentaires assurées par des enseignants spécialisés qui, en collaboration constante avec leurs collègues, approfondissent chez les élèves les connaissances déjà acquises et développent leur personnalité créatrice.

Organisation des études

Cycle d'initiation (1 à 2 ans)

Accès après un examen d'entrée pour les candidats extérieurs :

- écrit (dépistage de fautes) ;
- oral (reconnaissance de tonalités, d'accords et de cadences) ;
- entretien avec le jury sur le parcours et la motivation.

Ce cycle permet d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite des études en cycle à orientation amateur (COA).

Il est obligatoire d'y valider :

- le module écrit de formation musicale niveau COA
- le module oral de formation musicale niveau COA

Et, selon l'orientation désirée :

- orientation « Écriture » : le module « Écriture » (descriptif page 6).
- orientation « Culture musicale » : le module « Histoire de la musique » (descriptif page 6) et le module « Analyse » (descriptif page 6).

La validation du cycle d'*initiation* (ou du CEM de formation musicale) peut permettre, sur décision du jury, l'entrée en COA (avec l'orientation correspondante).

Cycle à orientation amateur (COA) (2 à 3 ans)

Accès orientation « Écriture »

Examen d'entrée (mise en loge de 5h correspondant au niveau du module « Écriture ») ou après avoir obtenu ce module et sur décision du jury.

Accès orientation « Culture musicale »

« Histoire de la musique » (QCM), « Analyse » (analyse écrite d'une œuvre tonale) ou après avoir obtenu les modules « Histoire de la musique » et « Analyse » et sur décision du jury.

Pour obtenir le CEM (Certificat d'études musicales, délivré en fin de COA)

L'élève devra valider les UE et modules suivants, selon son orientation :

• orientation « Écriture » :

- UE dominante « Écriture » (descriptif page 9)
- module « Histoire de la musique » (descriptif page 6)
- module « Analyse » (descriptif page 6)
- module B d'« Harmonie au clavier » (descriptif page 7)

• orientation « Culture musicale » (« Histoire de la musique » et « Analyse ») :

- UE dominante « Culture musicale » (descriptif page 10)
- module d'« Écriture » (descriptif page 6)

Il est tout à fait possible de cumuler les deux orientations.

Cycle à orientation professionnelle (COP) (2 à 3 ans)

Accès orientation « Écriture »

Examen d'entrée (mise en loge de 10h correspondant au niveau de fin CEM) ou après avoir obtenu le CEM et sur décision du jury.

Accès orientation « Culture musicale »

Histoire de la musique (un oral de 20 minutes portant sur un sujet communiqué deux mois auparavant), Analyse (analyse écrite de 2 heures d'œuvres d'époques différentes) ou après avoir obtenu le CEM et sur décision du jury.

Pour obtenir le DEM (diplôme d'études musicales, délivré en fin de COP)

L'élève devra valider les UE et modules suivants, selon son orientation :

• orientation « Écriture » :

- l'UE dominante « Écriture » (descriptif page 9)
- module « Orchestration » (descriptif page 6)
- une UE complémentaire d'« Histoire de la musique » (descriptif page 8)
- L'UE d'« Analyse et interprétation » (descriptif page 8)

• orientation « Culture musicale » (« Histoire de la musique » et « Analyse et interprétation ») :

- réalisation d'un projet personnel dirigé (mémoire) à orientation historique et/ou analytique (descriptif page 10)
- une UE Écriture (descriptif page 9).

Il est tout à fait possible de cumuler les deux orientations.

Pour les cycles COA et COP, les élèves peuvent également choisir une UE complémentaire parmi :

- *Écriture – Harmonie* (descriptif page 7)
- *Écriture – Polyphonie* (descriptif page 7)
- *Histoire de la musique « La musique entre 1900 et 1945 »* (descriptif page 8)
- *Histoire de la musique « La musique de 1945 à nos jours »* (descriptif page 8)
- *Histoire de la musique « Histoire de l'opéra »* (descriptif page 8)
- *Analyse et interprétation* (descriptif page 8)

Documents

Modules

Module « Écriture »

Après une **remise à niveau** des bases théoriques et auditives, avec analyse harmonique et formelle et pratique éventuelle du clavier, cet enseignement se veut **une sensibilisation à une écoute attentive et raisonnée**, en suscitant l'éveil d'une créativité par l'analyse, l'écriture et l'écoute intérieure.

Fréquence : 1h à 1h30 hebdomadaire par petits groupes

Examen : les évaluations se font sous forme de mises en loges effectuées seul, sans utilisation de clavier, portant sur le programme étudié :

- Une mise en loge de mi-année (généralement le 1^{er} dimanche après la rentrée en janvier)
- Une mise en loge de fin d'année (généralement le dernier dimanche de mai).

N.B. : La mise en loge de mi-année, corrigée par un jury interne, validera, ou non, la poursuite du module.

Le jury de fin d'année est constitué du directeur ou de son représentant et de deux professeurs extérieurs. Il se réunit début juin pour écouter les textes des loges interprétés par des élèves.

Ce jury est public, et il est hautement conseillé aux élèves d'y assister.

Une audition de classe a lieu généralement la dernière semaine de juin. La participation à cette audition est fortement recommandée.

Module « Histoire de la musique »

Le module vise à fournir des connaissances fondamentales quant aux styles, formes et genres principaux de la musique depuis la polyphonie naissante jusqu'au seuil du XX^e siècle - avec un accent sur les périodes à partir du baroque. Ces connaissances s'entendent comme base de travaux analytiques complémentaires réalisés dans le cadre du module « Analyse ».

Fréquence : 1h hebdomadaire

Examen : il se déroulera sous la forme d'un oral de 15 mn durant lequel l'élève présentera soit un dossier personnel, soit le résultat d'une mise en loge portant sur le programme étudié.

Module « Analyse »

Le module transmet des stratégies d'analyse et introduit aux techniques de composition et aux esthétiques, des périodes classique et romantique jusqu'à la musique des XX^e et XXI^e siècles.

Fréquence : 1h hebdomadaire

Examen : il se déroulera sous la forme d'un examen oral de 15 minutes durant lequel l'élève présentera soit un dossier analytique sur une œuvre de son répertoire, soit le résultat d'une mise en loge portant sur le contenu du module.

Module « Orchestration » (2 niveaux : A et B, une année chacun)

L'élève acquerra par l'analyse d'œuvres du répertoire les notions nécessaires à la réalisation d'orchestrations dans les styles allant du classicisme au XXI^e siècle. En parallèle à cette approche historique des styles s'effectuera l'apprentissage des possibilités courantes et étendues des instruments de l'orchestre et d'instruments plus rares. Celui-ci aboutira à l'instrumentation

d'œuvres de compositeurs contemporains et/ou de l'élève lui-même. Selon l'orientation créatrice de ce dernier, seront proposés des arrangements s'ouvrant à d'autres ensembles (orchestre d'harmonie par exemple) et à d'autres styles contemporains (y compris les musiques pour l'image).

Fréquence : une heure hebdomadaire par petits groupes

Examen : une orchestration ainsi qu'une instrumentation d'une pièce du répertoire contemporain. *Les partitions sont enregistrées avant d'être présentées au jury.*

Module « Harmonie au clavier » (2 niveaux : A et B, une année chacun)

- Le niveau A concerne les élèves pianistes et organistes en COP qui peuvent le valider dans le cadre de leur cursus, et est obligatoire pour les élèves en COA d'écriture.
- Le niveau B est obligatoire pour les élèves en COA d'écriture.

Application au clavier des éléments du langage musical : réalisations et transpositions de cadences et d'enchaînements harmoniques, basse continue, harmonisations de mélodies, improvisations simples (antécédent-conséquent, passacaille, variations...), lecture de partitions en rapport avec le programme étudié en dominante...

Fréquence : 1h hebdomadaire par petits groupes.

Examen : Une présentation au piano de textes préparés en loge portant sur le programme étudié (généralement mi-juin).

Unités d'enseignement complémentaires (1 à 2 ans)

UE Écriture – Harmonie

Condition d'admission : cette UE se situe dans le prolongement et l'approfondissement du module « Écriture »

Objectifs :

- consolider, par le « geste d'écriture », des connaissances historiques et/ou analytiques
- susciter l'éveil de la créativité et permettre l'épanouissement d'une propre musicalité

Contenu : Apprentissage et ré-écriture des éléments du langage musical : notions de verticalité/horizontalité, carrures, formes, rythme, écriture instrumentale et vocale

Professeurs : Gaël Lozac'h, Hervé Jamet, Guy Struber

Fréquence : 1h hebdomadaire

Mode d'évaluation : une mise en loge de fin d'année portant sur le programme étudié (généralement le dernier dimanche de mai)

UE Écriture – Polyphonie

Condition d'admission : avoir validé le module « Écriture »

Objectifs : acquérir les bases stylistiques et techniques de l'écriture vocale à la Renaissance

Contenu : réalisation de travaux pour ensemble vocal de 2 à 8 voix dans le style Renaissance (motets, psaumes, chansons, madrigaux). Compositeurs abordés : Lassus, Palestrina, Monteverdi, Marenzio, Janequin, Sweelinck...

Professeur : Hervé Jamet

Fréquence : 1 heure hebdomadaire

Mode d'évaluation : contrôle continu

UE Histoire de la musique « La musique entre 1900 et 1945 »

Condition d'admission : avoir 16 ans (sauf dérogation)

Objectif : initiation à des styles et à des esthétiques qui ont dominé la première moitié du XXe siècle et dont certains ont exercé une influence fondamentale sur la deuxième moitié de celui-ci

Contenu : approfondissement de l'étude des plus importantes esthétiques, formes, genres et langages de la première moitié du XXe siècle

Professeur : Rudolf Weber

Fréquence : 2h hebdomadaires

Mode d'évaluation : contrôle continu incluant un dossier

UE Histoire de la musique « La musique de 1945 à nos jours »

Condition d'admission : avoir 16 ans (sauf dérogation)

Objectifs : apporter de solides connaissances (et compétences) dans une époque de l'histoire de la musique qui ne leur est pas forcément familière

Contenu : cette unité d'enseignement traite exclusivement des courants, esthétiques et œuvres qui ont marqué l'histoire de la musique depuis la fin de la 2e guerre mondiale.

Professeur : Rudolf Weber

Fréquence : 2h hebdomadaires

Mode d'évaluation : contrôle continu incluant un dossier

UE Histoire de la musique « Histoire de l'opéra »

Condition d'admission : avoir 16 ans (sauf dérogation)

Objectif : apporter aux élèves de solides connaissances sur un genre qui a été et qui reste d'une importance capitale dans l'histoire de la musique

Contenu : cette unité d'enseignement retrace l'histoire du genre « opéra », depuis sa naissance au début du baroque jusqu'à ses manifestations les plus récentes, et aborde également quelques formes antérieures à sa forme actuelle comme le drame liturgique médiéval ou le madrigal dramatique.

Professeur : Rudolf Weber

Fréquence : 2h hebdomadaires

Mode d'évaluation : Contrôle continu incluant un dossier

UE Analyse et interprétation

Condition d'admission : obtention des modules « Écriture » et « Histoire de la musique » ou test de niveau

Objectif : cette unité d'enseignement s'adresse aux musiciens désireux de compléter, par l'analyse, la réflexion sur une interprétation musicale personnalisée et solidement construite.

Contenu : les propositions de matières s'accorderont au répertoire individuel des étudiants, et seront complétées par des matières analytiques, esthétiques et pratiques (enregistrements, comparaison d'interprétations) en fonction des œuvres étudiées

Professeur : Werner Strinz

Durée et fréquence : un an à raison d'1h30 hebdomadaire

Mode d'évaluation : réalisation d'un projet personnel (analyse d'une œuvre du répertoire respectif des élèves), présenté sous forme d'un dossier écrit, accompagné d'un enregistrement, par l'élève, de l'œuvre étudiée.

Les UE dominantes

Pour suivre ces cursus, les bases de la formation musicale générale sont acquises. Les éléments des différents modules permettent d'approfondir la musique écrite du Moyen-Âge à nos jours. Ils donnent également, à titre d'ouverture, les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées). L'approfondissement de ces domaines musicaux s'effectue dans les options qui les concernent spécifiquement.

UE d'Écriture

Elle comporte deux disciplines indissociables d'un but unique : l'harmonie et la polyphonie, enseignées parallèlement par des professeurs différents.

Objectifs : cet enseignement se veut être un regard sur une grande partie de la musique, par l'analyse approfondie de pièces remarquables les mieux adaptées à leur formation, par l'étude des éléments du langage, les élèves apprennent par l'évolution harmonique, mélodique et rythmique propre à chaque période, à recréer une partition, à conduire une phrase, à tenir compte des paramètres de structure, de timbres, de spatialisation, de dynamiques, en général à comprendre les langages et se les approprier.

Fréquence : 1 heure hebdomadaire environ dans chacune des deux disciplines.

Programme : étude, apprentissage et réécriture des éléments du langage musical. Notions de verticalité/horizontalité, carrures, formes, rythme, écriture instrumentale et vocale.

COA

- En harmonie : étude des esthétiques baroque, classique et romantique (des styles Corelli à Brahms en passant par le choral) et du contrepoint style Bach sous la forme de renversables et de fugatos. Réalisation de travaux libres (Lied dans le style romantique, variations style Beethoven...).
- En polyphonie : étude du contrepoint modal du XVI^e siècle à travers les œuvres vocales des maîtres de la Renaissance (Lassus, Palestrina, Janequin, Costeley, Monteverdi...) puis de son évolution au XVII^e siècle à travers les œuvres pour orgue de Frescobaldi.

COP

- En harmonie : étude des styles Franck, Fauré, Debussy, Ravel... Réalisation de travaux libres (mouvement de forme sonate classique ou romantique, fugue dans le style de Bach...).
- En polyphonie : étude et écriture d'œuvres polyphoniques allant du baroque (sonate en trio style Haendel, variations sur choral style Bach...) au XX^e siècle (fugue style Bartók ou Chostakovitch).

Examens :

Les évaluations se font sous forme de mises en loges effectuées seul, sans utilisation de clavier :

- 1 mise en loge de mi-année en harmonie (généralement le 1^{er} dimanche après la rentrée en janvier) ;
- 2 mises en loge de fin d'année (généralement le dernier dimanche de mai pour l'harmonie, et le lundi ou mardi qui précèdent pour la polyphonie) ;

La 1^{re} année (en COA et en COP) est un examen de contrôle qui est constitué des trois mises en loges.

La 2^e année est l'examen pour l'obtention de l'UE dominante (CEM ou DEM), qui comprend les trois mises en loge ainsi qu'un projet personnel dirigé.

Le jury de fin d'année est constitué du directeur ou de son représentant et de deux professeurs extérieurs. Il se réunit début juin pour écouter les textes des loges interprétés par des élèves. Ce jury est public. Il sera demandé une implication effective des candidats.

Une audition de classe a lieu généralement la dernière semaine de juin. La participation à cette audition est obligatoire.

UE de Culture musicale

Cette UE comporte deux disciplines inséparables à but unique : l'analyse et l'histoire de la musique, enseignées parallèlement par des professeurs différents.

En COA

■ Partie A : Histoire et esthétique

L'étudiant doit cumuler quatre éléments semestriels (de 2 h hebdomadaires chacun) :

<p style="text-align: center;">E1 = cours de base + 2 éléments au choix entre E2 / E3 / E4 + 1 module thématique</p>

- E1 : Orientation générale dans les grandes périodes de l'histoire de la musique
- E2 : La musique du Moyen-Âge au baroque
- E3 : La musique entre 1750 et 1900
- E4 : La musique de 1900 à nos jours
- Module thématique : un sujet différent traité par semestre

Les 4 éléments et le module thématique peuvent être étalés sur une durée maximale de deux ans ; chaque élément sera validé par un contrôle continu.

■ Partie B : Analyse

Cette partie propose :

- une année d'initiation (1h30 hebdomadaires) ;
- deux unités semestrielles d'approfondissement (« ... avant 1900 » et « ... après 1900 » ; 1h30 hebdomadaires).

Ces trois sous-parties seront validées par des contrôles continus.

Examen : Soutenance orale d'un dossier écrit. Le candidat peut opter alternativement pour une mise en loge (durée : 1h) sur un sujet analytique ou historique.

En COP

Au centre des études en COP se trouvent la recherche et la rédaction d'un mémoire à orientation analytique et/ou historique dont le sujet sera défini en concertation avec les professeurs d'analyse et d'histoire. Les recherches pour le mémoire sont suivies dans le cadre d'un cours spécifique.

Ce mémoire comptera environ 45 pages dactylographiées et fera l'objet d'une présentation (30 min. + 15 min. de discussion).

Enseignements		Cycle d'initiation	CEM Culture et écriture		DEM Culture et écriture		
			Orientation <i>Écriture</i>	Orientation <i>Culture musicale</i>	Orientation <i>Écriture</i>	Orientation <i>Culture musicale</i>	
Modules	Écriture	obligatoire (orientation <i>Écriture</i>)		obligatoire			
	Histoire de la musique	obligatoire (orientation <i>Culture</i>)	obligatoire				
	Analyse						
	Orchestration				obligatoire		
	Harmonie au clavier		obligatoire				
UE complémentaires	Écriture <i>Harmonie</i>					une des 2 obligatoire	
	Écriture <i>Polyphonie</i>						
	Histoire de la musique <i>entre 1900 et 1945</i>	facultatif	facultatif	facultatif	une des 3 obligatoire	facultatif	
	Histoire de la musique <i>de 1945 à nos jours</i>						
	Histoire de la musique <i>Histoire de l'opéra</i>						
	Analyse et interprétation				obligatoire		
UE dominantes	Écriture		obligatoire			obligatoire	
	Culture musicale				obligatoire		obligatoire

conservatoire

Conservatoire
Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex - France
www.conservatoire.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 68 98 69 32
conservatoire@strasbourg.eu